



krebsliga
ligue contre le cancer
lega contro il cancro

Conditions de participation

envers

Ligue suisse contre le cancer, Effingerstrasse 40, 3008 Berne
ci-après «**Ligue suisse contre le cancer**»

concernant

l'usage de photographies

Préambule

Dans le cadre de la vaste campagne #CANCERMOMENTS2026, la personne soussignée («participant-e») télécharge une photo via la page internet de la Ligue suisse contre le cancer («Ligue contre le cancer»). Elle peut y ajouter si elle le souhaite un texte d'accompagnement. Les photos téléchargées sont assemblées les unes aux autres sur un visuel mosaïque qui sera utilisé par la Ligue contre le cancer dans le cadre de la campagne #CANCERMOMENTS2026.

En téléchargeant une photo et en cochant les cases ci-dessous, le-la participant-e accepte les présentes conditions de participation et donne son consentement aux termes énoncés. L'objet précis de l'utilisation est énoncé au point 2.

1. Objet et déroulement

Les présentes conditions de participation portent sur le téléchargement volontaire d'une photo par le-la participant-e et son utilisation par la Ligue contre le cancer dans le cadre de la campagne.

Le-la participant-e prend acte du fait que la photo soumise sera retouchée, combinée à d'autres photos et intégrée sur un visuel mosaïque comprenant toutes les photos. La soumission d'une photo n'implique pas de publication automatique ; la Ligue contre le cancer sélectionne les photos parmi toutes celles reçues.



2. But

La Ligue contre le cancer utilise les photos dans le cadre de la campagne #CANCERMOMENTS2026 à des fins de communication, d'information, de sensibilisation, de relations publiques, de collecte de dons et de promotion. L'utilisation peut notamment se faire via les canaux et mesures suivants :

- site web de la Ligue contre le cancer ; en particulier la page internet de la campagne. (en ligne aussi longtemps que la campagne est en cours)
- magazine des donatrices et donateurs « aspect »
- courrier d'appel au don dans le cadre de la collecte de fonds grand public
- divers supports publicitaires pour des campagnes publicitaires en ligne et hors ligne (par exemple, presse écrite, affiches, écrans, publicité en ligne et sur les réseaux sociaux)
- réseaux sociaux (publications propres et payantes), y compris les déclinaisons spécifiques à chaque plateforme
- newsletter
- récolte de dons numérique et Twint-Spotlight

La présence sur l'ensemble des canaux n'est pas garantie.

La sélection des photos est une prérogative exclusive de la Ligue contre le cancer.

3. Déclarations de la personne participante concernant la photo soumise

3.1 Droit à l'image

Le-La participant-e confirme qu'il-elle est habilité-e à soumettre la photo téléchargée et à accorder les droits d'utilisation. Elle est soit l'auteur-e de la photo, soit détient tous les droits, licences, consentements et autorisations nécessaires à cet effet.

3.2 Droits de la personnalité des personnes photographiées

Le-La participant-e confirme que toutes les personnes reconnaissables sur la photo consentent à la prise de vue, à la soumission, au traitement, à l'intégration à un visuel mosaïque ainsi qu'à la publication et à l'utilisation à des fins de communication, de sensibilisation, de relations publiques et de publicité par la Ligue contre le cancer. Si des mineurs-es figurent sur la photo, le-la participant-e confirme qu'il-elle a le consentement du représentant légal et que – dans la mesure du possible compte tenu de l'âge et de la maturité de la personne mineure – celle-ci donne également son accord (cf. point 6).

3.3 Absence de violation des droits de tiers

Le-La participant-e confirme que l'image et son utilisation ne portent atteinte à aucun droit de tiers, en particulier aux droits d'auteur, aux droits de la personnalité, aux droits à la protection des données ou à tout autre droit de propriété intellectuelle, et que l'image n'est ni illégale, ni diffamatoire, ni discriminatoire, ni problématique de quelque manière que ce soit.



3.4 Pas d'images générées par IA

Le-La participant-e confirme que la photo soumise est une photo authentique, prise par elle-même ou avec son consentement, et qu'elle n'a pas été générée, en totalité ou en partie, par intelligence artificielle. Le-La participant-e confirme en outre que l'image n'a pas été modifiée par IA de manière à présenter de façon trompeuse des personnes, des situations ou des circonstances liées à la santé. Les optimisations techniques habituelles de l'image telles que recadrage, réglage de luminosité, de couleur ou de contraste, sont autorisées dans la mesure où elles n'altèrent pas le message véhiculé par l'image.

4. Étendue du consentement et des droits d'utilisation

Le-la participant-e donne son consentement et accorde les droits d'utilisation dans les limites suivantes, tant sur le plan du contenu que sur le plan géographique et temporel :

Sur le plan thématique : le consentement est donné pour autant que les clichés soient en rapport avec la Ligue contre le cancer ou au nom de celle-ci (en tant qu'organisation faîtière) et avec la campagne #CANCERMOMENTS2026. Dans le cadre des finalités décrites au point 2, le-la participant-e consent à la réception, à la détention, à la conservation, à la publication, à l'utilisation, à la reproduction, à l'exploitation à des fins commerciales ou non commerciales, ou à toute autre utilisation des images par la Ligue contre le cancer et par des tiers mandatés par celle-ci. Le-la participant-e accorde à la Ligue contre le cancer, à titre gratuit et non exclusif, le droit de reproduire la photo, de la modifier (notamment par retouche, recadrage, mise à distance, combinaison), de l'assembler à d'autres photos au sein d'un visuel mosaïque, resp. d'un visuel du même type, de la combiner à d'autres images, textes, graphiques, œuvres cinématographiques, sonores et audiovisuelles, de la publier, de la diffuser, de la diffuser à la télévision, de l'exposer et de la reproduire sous forme analogique ou numérique sur un support ou en ligne – sous sa forme originale ou modifiée.

La Ligue contre le cancer est autorisée à concéder en sous-licence ou à céder les droits nécessaires à cet effet à des agences mandatées, des prestataires techniques, des imprimeries, des partenaires médias et des exploitants de plateformes, dans la mesure du nécessaire à la mise en œuvre de la campagne.

Si le-la participante détient des droits sur la photo (par exemple droits d'auteur ou droits concomitants), elle les cède dans la mesure indiquée ci-dessus et renonce à faire valoir des prétentions liées à l'utilisation autorisée de la photo par la Ligue contre le cancer et les tiers mandatés par celle-ci.



Durée : le consentement est accordé pour une durée **illimitée** et peut être révoqué moyennant un délai de préavis raisonnable. Dans ce cas, la Ligue contre le cancer prendra toutes les mesures de suppression nécessaires. La personne interrogée est consciente qu'en cas de publication sur Internet, une suppression complète des contenus ne peut être garantie, notamment en cas de diffusion par des tiers. La Ligue contre le cancer se réserve le droit de faire valoir d'éventuelles prétentions résultant d'une révocation intempestive du consentement.

Sur le plan géographique : le consentement s'applique aux canaux de communication mentionnés au point 2. Il couvre notamment l'utilisation en Suisse : le-la participant-e est conscient-e que les contenus en ligne sont consultables dans le monde entier via Internet.

5. Droits de la personnalité – personne mineure

Les photos de personnes identifiables peuvent porter atteinte aux droits de la personnalité. La Ligue contre le cancer utilise les photos soumises uniquement aux fins décrites au point 2.

Si des mineurs sont identifiables sur la photo, la confirmation ci-après s'applique :
si des mineurs sont reconnaissables sur la photo, le-la participant-e confirme qu'elle est le représentant légal du mineur ou qu'elle dispose du consentement de son représentant légal. Elle confirme en outre que le mineur a été informé de l'utilisation de la photo et qu'il y consent dans la mesure de son âge et de sa maturité.

6. Garantie et exonération de responsabilité

Le-la participant-e garantit que les informations fournies sont exactes et qu'il-elle dispose de tous les droits, consentements et autorisations nécessaires à la soumission et à l'utilisation de la photo conformément aux présentes conditions de participation. Le-La participant-e dégage la Ligue contre le cancer de toute responsabilité vis-à-vis des réclamations de tiers résultant du fait que la photo soumise ou son utilisation porte atteinte à des droits de tiers ou enfreint les présentes conditions de participation. Cela inclut les frais de défense juridique raisonnables, les demandes en dommages-intérêts, les paiements au titre de règlements à l'amiable ainsi que les dépenses internes et externes, dans la mesure où la loi le permet. La Ligue contre le cancer est en droit, sans avoir à en indiquer les raisons, de ne pas utiliser les contenus soumis, de les modifier, supprimer, ou d'en suspendre l'utilisation, notamment en cas de suspicion de violation de droits ou de clarification insuffisante des droits.



7. Caractère volontaire et gratuit

La personne participante confirme qu'elle accorde librement et à titre gracieux son consentement à l'utilisation des photos ainsi que la licence conformément au point 4, et que la Ligue contre le cancer n'est redevable d'aucune rémunération de quelque nature que ce soit (en particulier aucun droit de licence).

8. Droit applicable et for

Le présent consentement est régi par le droit suisse. Le for exclusif (dans la mesure où la loi le permet) est la ville de Berne.